

Compte-rendu du CA de ReAGJIR

*Partenariat GPM
29 et 30 janvier à Nîmes*

Table des matières

1. Tour des Régions.....	1
1.1. REGJHIN (Haute Normandie).....	1
1.2. URBREIZH (Bretagne).....	1
1.3. Champ'AGJIR (Champagne-Ardenne).....	1
1.4. NorAGJIR (Nord).....	1
1.5. Autres régions signataires de la convention.....	2
1.6. Régions non signataires.....	2
1.6.1. ReAGJIR LR (Languedoc Roussillon).....	2
1.6.2. SYRSAM (Pays de Loire).....	2
1.6.3. URBAN (Basse-Normandie).....	2
2. Actualités.....	2
2.1. Tarifs RCP.....	2
2.2. Élection d'un nouveau bureau.....	3
2.2.1. Embauche d'une secrétaire à temps partiel.....	3
2.3. Tableaux standardisés ReAGJIR et subventions GPM.....	3
2.4. Site Internet National.....	3
2.5. Prochain CA.....	3
3. Suggestions.....	3

1. Tour des Régions

1.1. REGJHIN (Haute Normandie)

Se plaint du changement permanent du conseiller local (3ième en 18 mois).

1.2. URBREIZH (Bretagne)

Dernière structure à avoir adhéré à la convention de partenariat

Soirée « installation » organisée par GPM pour internes et membres d'URBREIZH avec Me Dubus, avocate.

1.3. Champ'AGJIR (Champagne-Ardenne)

Nous questionne sur l'intérêt et l'obligation d'une assurance pour l'organisation de soirées par la structure. On insiste sur l'importance d'une telle assurance. Discussions à prévoir pour mettre en place ce type d'assurance dans la convention de partenariat.

1.4. NorAGJIR (Nord)

Structure qui vient de naître (décembre 2009)

Adhésion à ReAGJIR votée lors du CA (13ième structure régionale).

Avenant pour la convention de partenariat avec GPM signée juste après le CA. Perception attendue d'une subvention de 5000€.

Un problème : David Fournier a tenté de dissuader la structure de faire un partenariat avec une banque autre que la BNP, évoquant un partenariat entre GPM et la BNP. Monsieur Fournier aurait aussi avancé comme argument qu'un partenariat bancaire allait à l'encontre des clauses de la convention liant NorAGJIR à GPM.

Il nous paraît important de rappeler que les structures adhérentes à ReAGJIR sont libres de signer tous les partenariats qu'elles désirent dans la mesure où ils respectent les conventions déjà signées. A noter que ReAGJIR s'attache à guider ses structures adhérentes dans leurs démarches partenariales. A ce titre, ReAGJIR veille, dans la mesure du possible, à ce que les partenariats régionaux aient une cohérence nationale, notamment à travers leur déontologie.

En ce qui concerne ce problème précis, aucune clause de notre convention n'interdit un partenariat bancaire. Et jusqu'à ce jour, la communication sur les produits assurantiels de nos partenaires bancaires a toujours été exclue de nos protocoles de collaboration avec ces dernières. Enfin le lien entre GPM et la BNP ne saurait en aucun cas être transféré sur ReAGJIR et ses structures adhérentes.

Cependant un partenariat ReAGJIR-BNP paraît intéressant et nous sommes tout à fait intéressés par une rencontre avec la BNP. Nous vous serions reconnaissants si vous pouviez nous aider à l'organiser.

1.5. Autres régions signataires de la convention

Retours positifs sur une collaboration satisfaisante dans les autres régions (Auvergne, Picardie, Limousin, Centre, Franche-Comté et Lorraine).

1.6. Régions non signataires

Concernant les 3 structures non encore signataires de la convention :

1.6.1. ReAGJIR LR (Languedoc Roussillon)

Problème de structuration

Un nouveau bureau sera élu prochainement avec un trésorier susceptible d'ouvrir un compte. L'avenant pour la convention de partenariat pourra être envoyé à Mlle Niang et la subvention de 5000€ perçue

1.6.2. SYRSAM (Pays de Loire)

Les administrateurs ne semblent toujours pas prêts pour un partenariat financier avec qui que ce soit. Toutefois les membres du bureau sont conscients de l'importance de sensibiliser les jeunes médecins à la RCP et la prévoyance.

1.6.3. URBAN (Basse-Normandie)

Problème d'image de GPM en local

Bureau très favorable au partenariat mais attend un retour de la part d'un délégué de GPM.

2. Actualités

2.1. Tarifs RCP

On informe les administrateurs que GPM souhaite revoir ses tarifs de RCP pour les remplaçants non thésés qui ne pourront plus bénéficier du tarif étudiant. Nous leur avons fait part du tarif négocié pour nos adhérents. La somme de 20€/an apparaît adaptée pour permettre, d'une part de la « noyer » dans la cotisation au syndicat et, d'autre part de réfléchir à un contrat groupe.

Problème évoqué pour les remplaçants thésés qui eux continueraient de payer le « plein tarif » alors qu'ils ont la même activité que les remplaçants non thésés et donc le même niveau de risque assurantiel. D'autant qu'on peut penser que l'augmentation de cotisation des non thésés conduise de fait à une diminution de celle des thésés.

Quelle sera l'attitude de GPM sur cette cotisation spécifique des RCP des remplaçants thésés ? En termes d'image et de facilitation des adhésions à la RCP, un tarif unique est à souhaiter.

2.2. Élection d'un nouveau bureau

Yannick Ruelle quitte la présidence de ReAGJIR. Le bilan de son année de présidence est salué unanimement par les membres du Conseil d'Administration. Yannick Ruelle reste au sein du bureau en tant que Secrétaire Général Adjoint

Alan Charissou a été élu à la présidence de ReAGJIR.

Thibault Stiernon reste Chargé de Mission Régions Sud et continuera de gérer le partenariat GPM.

Aurélié-Réjane Ferrara devient Chargé de Mission Partenariats et pourra participer aux discussions.

2.2.1. Embauche d'une secrétaire à temps partiel

Embauche à partir du 1er mars 2010 d'une secrétaire, Mme Elisabeth Courgey, pour 3 demi-journées par semaine (lundi et jeudi après-midi de 13h00 à 16h30, et le vendredi matin de 8h30 à 12h00).

2.3. Tableaux standardisés ReAGJIR et subventions GPM

Les structures ont la consigne d'utiliser le bulletin d'adhésion type avec les mentions relatives au partenariat GPM.

Les tableaux régionaux standardisés seront récupérés au plus tard le 31 mars 2010.

Dans la foulée, le tableau national synthétisé, avec la liste de tous les adhérents souhaitant être contactés par un conseiller GPM, sera transmis à Mlle Niang.

Les subventions de GPM aux différentes structures régionales (9 au total : Picardie, Haute Normandie, Limousin, Auvergne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardennes, Franche-Comté et Lorraine) sont de 3000€ par région (subvention de 2^{ième} année) et sont à verser au plus tard le 31 mars 2010.

A ce titre, un tableau récapitulatif des différentes adresses sera envoyé prochainement à Mlle Niang.

La subvention de GPM à ReAGJIR National est de 50000€ pour 2010 et devra être versée au plus tard le 31 mars 2010.

2.4. Site Internet National

Retard pour la mise en place de ce site.

2.5. Prochain CA

Nous vous invitons d'ores et déjà au prochain CA de ReAGJIR qui aura lieu les 5 et 6 juin 2010 et qui sera organisé par GJIREL (Limousin)

3. Suggestions

Un comité partenariat serait le bienvenu. Il permettrait notamment d'aborder la question des nouveaux tarifs de RCP, des contrats groupes, des assurances pour nos manifestations.

Nous vous laissons nous proposer des dates.